



LE HUIT
8, rue Etienne Regnault
97460 SAINT PAUL
La Réunion

DESCRIPTIF SOMMAIRE

Réalisé par
SCCV LE HUIT
8, rue Belinda 97434 SAINT GILLES LES BAINS

I – INFRASTRUCTURE

Fondations :

Le système de fondations sera déterminé par le Maître d'œuvre, l'Ingénieur BA et le bureau de contrôle suivant la nature du sol.

II – SUPERSTRUCTURE

Structure :

Voiles intérieurs porteurs et façades en aggloméré de béton compris chaînage en béton armé.

Dalles en béton armé.

Chape sur isolation phonique pour recevoir les revêtements de sol scellés.

Cloisonnement intérieur en Placoplâtre suivant localisation.

Un enduit plâtre ou plaques de plâtre contrecollées sera mis en place sur l'ensemble des murs intérieurs et un enduit peintre ou plâtre au niveau des plafonds.

Façades :

Les façades seront revêtues d'un enduit d'imperméabilisation et/ou d'un bardage de type bois ou similaire, suivant localisation conformément au permis de construire, couleur au choix du Maître d'œuvre.

Toiture :

Charpente en acier galvanisé. Couverture en tôle aluminium nervurée pré laquée, de couleur au choix du Maître d'œuvre ainsi que des descentes de type alu assorties à la couleur de la tôle.

Isolation thermique en laine minérale et faux plafonds en Placoplâtre sous toiture.

Panneaux solaires en toiture, les emplacements pouvant être modifiés sur recommandation du BET fluides.

Menuiseries extérieures :

Portes fenêtres et fenêtres en aluminium laqué avec un classement AEV couleur au choix du Maître d'ouvrage.

Jalousies à lame de verre suivant localisation sur plans.

Volets roulants ou à projection ou pliants en aluminium assorti aux profils devant les menuiseries extérieures, suivant calculs RTAADOM.

Garde-corps : lisse en aluminium laqué avec garde-corps vitré suivant choix du Maître d'œuvre.

III – LES APPARTEMENTS :

ENTREE – DEGAGEMENTS

Portes palières :

Porte palière de 90 cm de passage à âme pleine avec serrure 3 points avec joints isophoniques.
Un canon de sécurité avec un jeu de 3 clés.

Interphone :

Chaque appartement est équipé d'un interphone relié à la platine vidéo sur rue.

Revêtement de sol :

Carreaux 60x60 en grès cérame (1^{er} choix), plinthes assorties.

Peinture :

Les boiseries reçoivent une peinture glycérophtalique.
Les murs et les plafonds reçoivent une peinture acrylique.

Électricité :

Attente pour point lumineux commandé par simple allumage et une prise de courant.
Un visiophone de commande du portillon d'accès de la résidence.

SÉJOUR :

Revêtement de sol :

Carreaux format 60x60 en grès cérame (1^{er} choix), plinthes assorties.

Peinture :

Les boiseries reçoivent une peinture glycérophtalique.
Les murs et les plafonds reçoivent une peinture acrylique.

Électricité :

Attente point lumineux en plafond (fiche DCL) commandé par un va-et-vient.
1 ou 2 attentes pour brasseur d'air en plafond suivant dimension de la pièce et recommandation du bureau d'étude conforme à la RTAA DOM.
1 prise de courant par surface de 4 m² réparties au pourtour de la pièce
1 prise TV – FM - SAT
1 prise téléphone RJ 45.

CHAMBRES :

Revêtement de sol :

Carreaux 60x60 en grès cérame (1^{er} choix), plinthes assorties.

Peinture :

Les boiseries reçoivent une peinture glycérophtalique.

Les murs et les plafonds reçoivent une peinture acrylique.

Menuiseries :

Porte post-formée – serrure à clés x2

Placard coulissant aménagé 1/3 étagères, 2/3 penderie, suivant plans.

Électricité :

Attente point lumineux en plafond (fiche DCL) commandé par un va-et-vient.

1 attente électrique pour brasseur d'air en plafond suivant dimension de la pièce et recommandation du bureau d'étude conforme à la RTAA DOM.

3 prises de courant réparties au pourtour de la pièce.

1 prise TV – FM – SAT dans la chambre principale.

1 prise téléphone RJ 45 dans chaque chambre.

1 brasseur d'air, un climatiseur split.

CUISINE :

Teinte et aménagement des cuisines et kitchenettes au choix du Maître de l'Ouvrage. Aménagement conforme à l'article 239 du CGI fixant le plafond de l'équipement mobilier de l'appartement.

Aménagements sur plans de vente non contractuels.

Aménagements des T2 : (suivant aménagement cuisiniste)

Évier 1 bac + 1 égouttoir, robinetterie mitigeur.

Cuisine équipée de meubles de rangement.

Plan de travail en stratifié.

Électroménager : Plaque vitrocéramique 2 feux, crédence, hotte à recyclage, attentes AEP et électrique.

Aménagements des T3 : (suivant aménagement cuisiniste)

Évier double bac + 1 égouttoir, robinetterie mitigeur.

Cuisine équipée de meubles de rangement.

Plan de travail en stratifié.

Électroménager : Plaque vitrocéramique 4 feux, crédence, hotte à recyclage, attentes AEP et électrique

Revêtement de sol :

Carreaux 60x60 en grès cérame (1^{er} choix), plinthes assorties.

Peinture :

Les boiseries reçoivent une peinture glycérophtalique.
Les murs et les plafonds reçoivent une peinture glycérophtalique.

Électricité :

Attente points lumineux commandés par un va-et-vient.
4 prises de courant sur le plan de travail
Attentes électriques pour les différents équipements électroménagers.

SALLE DE BAINS :

Revêtement de sol :

Carrelage 60x60 en grès cérame anti dérapant.

Peinture :

Les boiseries reçoivent une peinture glycérophtalique.
Les murs non carrelés et les plafonds reçoivent une peinture glycérophtalique.

Portes :

Porte post-formée – Serrure à condamnation.

Revêtement mural :

Carrelage en grès cérame vitrifié toute hauteur, à partir du sol sur les murs au droit des douches ou baignoires et derrière le meuble vasque.

Électricité :

Éclairage au moyen d'une applique murale liée au meuble vasque (type réglette).
Attente 1 point lumineux (fiche DCL), commandé par un simple allumage.
1 prise de courant.

Équipements :

Les appareils sanitaires sont blancs, de marque Roca® ou similaire.
Douche à l'italienne ou baignoire, suivant plans.
Meuble vasque, miroir, rangements, mitigeur et point lumineux.
Une ventilation mécanique sera mise en place suivant la localisation du plan fluide.

WC :

Revêtement de sol :

Carrelage 60x60 en grès cérame (1^{er} choix).

Peinture :

Les boiseries reçoivent une peinture glycérophtalique.
Les murs et les plafonds reçoivent une peinture glycérophtalique.

Portes :

Porte post-formée – serrure à condamnation.

Électricité :

Attente 1 point lumineux (fiche DCL), commandé par un simple allumage.

Une ventilation mécanique sera mise en place suivant la localisation du plan fluide.

Appareil sanitaire :

Les WC sont en porcelaine blanche de marque Roca® ou similaire.

TERRASSES – VARANGUE :

Revêtement de sol :

Carrelage 60x60 grès cérame antiglisse (1^{er} choix). Plinthes assorties.

Peinture :

Les murs et les plafonds reçoivent une peinture pliolithe ou imperméable.

Électricité :

Attente 1 point lumineux (applique ou plafonnier), commandé par un simple allumage.

1 prise de courant étanche.

EAU CHAUDE SOLAIRE :

Il est prévu une production d'eau chaude individuelle par logements comme suit :

- 150 litres pour les T2
- 200 litres pour les T3
- 300 litres pour les T4

IV – LES ÉQUIPEMENTS DE LA RÉSIDENCE :

Électricité : Conforme aux normes C15-100 et PMR

Les appartements sont alimentés en 220 V.

Mise en place d'antenne collective.

Éclairage :

Par hublots étanches pour coursives et cages d'escaliers commandés par détecteur.

Pavés lumineux répartis le long des aires de stationnement.

Porte d'accès :

Portail d'accès télécommandé.

Portillon d'accès relié aux interphones des logements y compris digicode.

Aménagements extérieurs :

Boîtes aux lettres normalisées

Point d'eau sur zone poubelles avec évacuation dans réseau EU.

Clôtures périphériques mixtes mur/claustres sur la rue Etienne Regnault.

Espaces verts :

Plantation d'arbres, d'arbustes et de fleurs, suivant plan.

Arrosage : robinets de puisage dans coffrets pour les espaces communs et un RP pour les parties privatives.

Réseaux divers :

Eau – Télécom - Électricité : branchements sur les réseaux existants.

EU raccordé sur réseau existant.

Poste incendie : borne incendie à créer si nécessaire sur le trottoir.

Eaux pluviales : conforme aux préconisations du BET.

Ascenseur :

Un ascenseur desservira les étages ainsi que le rez-de-chaussée.

NOTA

La présente notice descriptive a été établie avant la mise en œuvre des différents matériaux ou matériels et avant la passation des marchés.

Les noms de marque et les références concernant les éléments d'équipements ou les matériels ne sont indiqués que pour en définir le genre et le niveau de qualité. Le Maître de l'ouvrage peut y apporter des modifications.

Toutefois, les prestations de remplacement devront toujours être de qualité similaire.

De même, il est précisé que les côtes et surfaces mentionnées dans la présente notice et sur les plans sont indiquées sous réserve de tolérance de construction et que la société pourrait être amenée à les modifier dans les mêmes conditions que ci-dessus.

L'implantation des équipements ou appareils y est, par ailleurs, figurée à titre indicatif et les retombées, soffites, faux plafonds, canalisations n'y sont pas figurés.

Le Maître de l'Ouvrage et le Maître d'œuvre se réservent le droit de modifier ce descriptif en fonction de la réglementation et les normes en vigueur et des labels éventuels, de remplacer certaines prestations ou certains types d'appareils tout en respectant une qualité équivalente à ceux indiqués dans le présent descriptif et d'apporter tout changement pouvant améliorer l'architecture ou le confort de l'immeuble.